

les contours restaient totalement à définir;
 - préparer une journée d'étude sur le thème de la politique de la lecture dans les quartiers ; - faire entendre notre voix auprès des autorités ; - poursuivre l'action de la section dans le domaine international.

■ Les objectifs de travail

1° - Achever la bataille des statuts et créer le cas échéant un observatoire des statuts dont les contours restaient totalement à définir.

Sur ce point on peut faire les remarques suivantes : l'ABF a pris en compte directement au niveau national et au sein de la Section des Bibliothèques publiques les problèmes liés aux statuts sortis le 4 septembre dernier. Le suivi de ce dossier a été assuré notamment par Dominique Lahary, trésorier de la section mais aussi trésorier adjoint de l'ABF nationale ainsi que par nos collègues Jean-Pierre Zanetti et Thierry Giappiconi.

C'est ainsi que notre proposition de créer des relais régionaux a été retenue au niveau national. Les membres de la section y ont été très actifs, et nos collègues précédemment cités ont passé de nombreuses heures au téléphone pour aider les professionnels confrontés à la lecture plutôt ardue des statuts et pour les aider à démêler des situations plutôt complexes.

Nous avons reçu un courrier abondant et nous nous sommes efforcés d'y répondre du mieux que nous pouvions. Nos collègues ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour informer les adhérents de l'ABF, faire pression sur le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale pour faire avancer des modifications utiles.

Je ferai néanmoins remarquer le cynisme de ces textes qui ont eu l'effet d'une douche froide pour les professionnels du livre et de la lecture. Si les collègues de l'Etat s'en "tirent" un peu moins mal que les territoriaux dans la moulinette des statuts, il est indéniable que le découragement et la démotivation ont gagné la profession.

Il est clair que, dans ce grand mouvement de réforme statutaire, les professionnels des bibliothèques ne se retrou-

Rapport moral de la section Lecture Publique

Par Didier Guilbaud

Le Président a présenté le rapport moral suivant pour l'année 1991-1992 :

En 1991, lors de la première réunion du Conseil d'administration quatre objectifs de travail avaient été envisagés par la nouvelle équipe : - achever la bataille des statuts et créer, le cas échéant, un observatoire des statuts dont

vent pas, alors qu'ils ont été les partisans et les artisans du formidable développement de la lecture publique et des bibliothèques au cours des 20 dernières années.

C'est la raison pour laquelle je formulerais dès à présent l'urgente nécessité qu'il y a à s'interroger sur nos métiers et à mieux identifier les modes de fonctionnement des établissements, mieux appréhender notre identité et par là même remettre en cause sur le terrain les modes de fonctionnement induits par les statuts des filières territoriales et de l'Etat pour ce qui concerne le chapitre de la lecture publique.

2° - Préparer une journée d'étude sur le thème de la politique de lecture dans les quartiers.

Cette proposition qui devait faire le pendant de l'action des "médiateurs du livre dans les quartiers" avait pour objectif d'approfondir la réflexion de l'association dans ce domaine.

La Ville de Nantes, par la voix de notre collègue Anne-Marie Bertrand, s'était proposée pour accueillir ces journées de travail et avait engagé le dialogue avec la Direction du Livre en accord avec la Section des bibliothèques publiques. Le renvoi de la D.L.L. aux instances régionales a quelque peu retardé nos ardeurs sur un sujet qui nous semble relever du niveau national.

Nous avons été, par la suite, saisis de l'information selon laquelle Jean-Claude Pompougnac (alors Conseiller pour le livre auprès du Ministre de la Culture) préparait une journée d'étude en liaison avec l'APPEL (Association pour la promotion et le développement de la lecture) sur le même thème ; joindre l'intéressé pour une éventuelle collaboration et apprendre que cette rumeur était inexacte nous a retardé.

Tout ceci nous amène à repousser à l'automne la journée d'étude proposée, si tant est que celle-ci apparaisse, aujourd'hui, toujours aussi prioritaire aux membres de la section.

3° - Faire entendre notre voix auprès des autorités.

Ceci a particulièrement été vrai en ce qui concerne le dossier BDF.

4° - Poursuivre l'action de la Section dans le domaine international, notamment avec l'Allemagne.

La Section s'était particulièrement investie les années précédentes sur le terrain international, tout spécialement dans le cadre des échanges franco-allemands. C'est ainsi que pour la troisième année la Section des BP a été présente au Congrès des bibliothécaires allemands de lecture publique (VBB) le week-end de l'Ascension en la personne de son président.

L'ABF a mené à son terme le premier échange de jeunes bibliothécaires (moins de 30 ans, soit au total 10 Allemands, 3 Français) d'une durée de trois mois dont un mois de remise à niveau de langue. La réflexion sera poursuivie sur ce type d'échanges -subventionnés par l'OFAJ (Office franco-allemand pour la jeunesse) - et un nouvel échange pourrait avoir lieu l'an prochain.

Le stage court (d'une semaine) en liaison avec le GSI a eu lieu en juin 1991 à Dunkerque et le retour en mars 1992 à Bonn. Il m'apparaît important de souligner que, indépendamment de la présence du président des Bibliothèques publiques au congrès du VBB, ces actions sont des actions à la base qui touchent les personnels, notamment les jeunes professionnels des bibliothèques. Il est nécessaire, me semble-t-il, de poursuivre sur cette base, de manière à créer des liens avec nos collègues de l'étranger et notamment d'Allemagne, si toutefois l'Europe signifie quelque chose dans notre quotidien.

5° - Participer aux différents travaux et commissions.

Enfin la Section des bibliothèques publiques a participé, par l'intermédiaire de plusieurs de ses membres, aux travaux des commissions de l'ABF :

- Didier Guillbaud, commission BDF.
- Claudine Belayche, gratuité et coût des services
- Dominique Lahary, statuts.

■ Positions et statuts de la section

Alors même que les sections BN, Bibliothèques spécialisées, BU s'interrogent sur l'éventualité de leur fusion on peut, de notre côté, s'interroger sur la validité de l'existence en tant que telle, et sous les

formes actuelles, de la Section des Bibliothèques publiques.

1° - Le positionnement de la Section.

La Section des BP représente 73% des adhérents de l'ABF. Il s'agit donc de la plus grosse section qui est amenée en tant que telle à prendre des initiatives qui peuvent apparaître, le cas échéant, faire double emploi avec l'ABF nationale.

- La Section a eu des initiatives qui recoupaient, voire même pouvaient contredire, les initiatives de l'ABF nationale. C'est ainsi que les motions de la Section qui ont toujours été prises à la majorité du Conseil d'Administration n'ont pas toujours recoupé le point de vue majoritaire du Conseil national.

- Par ailleurs les instances nationales ont aussi pour mission d'intervenir dans le champ des bibliothèques publiques, leur rôle étant de rassembler les différentes sections de l'ABF.

Néanmoins la Section a rencontré, cette année, de sérieuses difficultés pour réaliser ses missions. C'est ainsi qu'elle a été purement et simplement privée de secrétariat pour réaliser le bulletin *Lecture publique*, ce qui a été un handicap sérieux.

2° - La Section des bibliothèques publiques est l'agrégat des différentes sensibilités professionnelles. Elle rassemble :

- plusieurs types de bibliothèques, BM, BCP, bibliothèques associatives, de CE, d'hôpitaux.

- des fonctionnaires territoriaux et d'Etat, des contractuels, des salariés de statut privé et des bénévoles ainsi que de grades différents même si les conservateurs y sont en plus grand nombre.

- certaines sensibilités sont plus ou moins représentées : discothécaires, bibliothécaires jeunesse, etc.

Tout ceci aboutit au fait que les motivations de l'adhésion à l'association sont extrêmement diversifiées.

Il m'apparaît que la volonté de rassembler sous un même toit des intérêts aussi divers nous obligent parfois à gérer un

consensus mou ; c'est pourquoi je pense qu'il faudrait lancer une réflexion au sein de l'association visant à proposer des modifications en vue d'adapter le fonctionnement de la Section et de l'ABF Il faudrait aboutir à éviter les doubles emplois et par là même renforcer la prise de parole de la lecture publique au sein de l'association et des interlocuteurs de l'ABF.

Pour conclure je crois pouvoir dire que l'année qui vient de s'écouler a été difficile pour la Section des BP. Difficultés d'adaptation liées aux problèmes que je viens d'évoquer, difficultés liées aux modifications statutaires surtout.

Qu'il me soit enfin permis d'évoquer ici la mémoire de deux de nos collègues disparues cette année, Madame Richter, de la Bibliothèque municipale du Mans, Madame Guindon, de la Bibliothèque municipale de Toulon.